

Tarifs des cotisations	Pièces à fournir
Plein tarif (de 18 à 61 ans) : 200 € Tarif senior (62 ans révolus) : 170 € Tarif couple : 170 € par personne Tarif réduit (sur justificatif : France Travail, RSA, études) : 110 € Gratuit pour les + de 100 ans ! Le règlement de la cotisation annuelle permet l'accès à TOUS les cours (Taiji Quan et/ou Qi Gong). Paiement par chèque à l'ordre de TAIJI QUAN IVRY (possibilité de règlement en 3 fois), par chèques vacances (ANCV) ou en espèces.	- Pour les + de 70 ans et handicaps majeurs : certificat médical de moins de 3 mois obligatoire mentionnant la non contre-indication à la pratique du Taiji Quan et/ou du Qi Gong. Le certificat médical est valable 3 ans. Tous les ans, un questionnaire santé sera à compléter. - Pour les – de 70 ans, la fédération FFAEMC à laquelle TAIJI QUAN IVRY est affiliée n'exige pas de certificat médical (sauf compétitions). - 1 photo d'identité - Paiement de la cotisation et dossier complet à l'inscription

Nom Affiliation fédérale : **FFAEMC**

Prénom Sexe Date de naissance

Adresse Code Postal

Ville

Nationalité Département et lieu de naissance

Tél. domicile Tél. mobile

Email (en Majuscule)

Toutes les informations (cours, changement de lieux, réunion...) sont transmises par mail à nos adhérents.

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM - Prénom : Téléphone

Droit à l'image

- ☐ Je donne l'autorisation d'utiliser mon image, à titre gratuit, sur des photos ou films pris lors des activités de l'association TAIJI QUAN IVRY (pour publication, site internet, réseaux sociaux...) pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Certificat médical et Assurances

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est régie par le code du sport articles L.231-2 et L.231-2-3 et ses décrets d'applications n°2016-1157 du 24/08/2016 et n°2021-564 du 07/05/2021. Ainsi que par le règlement de notre fédération FFAEMC. En dehors de ces applications réglementaires, il est conseillé vivement à tous les pratiquants d'effectuer une visite médicale au moins une fois par an.

Notice d'information Assurance Licence

Les articles L321-1 et suites du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives – sous peine de sanctions – l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants. Les Fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.

Avec la licence fédérale de la FFAEMC qui vous sera délivrée, une assurance individuelle couvrant les dommages corporels est incluse. Les garanties couvertes correspondent au minimum à **une garantie de base** individuelle Accident. Des extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base sont proposées via le site de la FFAEMC, adaptées à votre situation et que vous pouvez avoir intérêt à souscrire personnellement.

- ☐ Je reconnais avoir été avisé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, de l'intérêt que présente la souscription par mes soins d'une assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.
- ☐ Je reconnais en outre avoir été informé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-6 du Code du sport :
 - de la possibilité d'adhérer au contrat collectif d'assurance souscrit par la Fédération à laquelle je suis affilié(e)
 - que cette adhésion implique le paiement d'une cotisation annuelle déterminée par la Fédération affinitaire auprès d'un assureur
 - de la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires dommages corporels.
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs des [garanties de base et des garanties complémentaires](#) que je peux souscrire individuellement auprès de l'assureur de la FFAEMC.
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la [notice descriptive](#) de cette assurance collective souscrite par la FFAEMC à laquelle je suis affilié(e), établie par l'assureur conformément au deuxième alinéa de l'article L.141-4 du code des assurances.

En conséquence, je choisis (*une seule case à cocher*) :

- ☐ De souscrire à la garantie de base (**incluse dans votre cotisation**)
- ☐ De souscrire aux [garanties complémentaires](#) couvrant les dommages corporels

Je soussigné (e)

atteste : avoir pris connaissance des règles relatives aux conditions d'assurance telles que mentionnées ci-dessus et avoir souscrit l'option de mon choix, avoir pris connaissance de l'objet de l'association.

L'ensemble de ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et en aucun cas destinées à être cédées ou vendues à des tiers. Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du Responsable du traitement : Secrétariat (taijiquanivry@gmail.com).

Fait à Ivry, le

Signature adhérent

Signature du représentant
de TAIJI QUAN IVRY